

Affaire suivie par Bruno Amat
Chef du bureau
bruno.amat@gard.gouv.fr
BA n°

Alès, le 15 avril 2022

**Compte rendu de la réunion
du 6 avril 2022 concernant
le terril de la société Legal.**

Le 6 avril 2022 a été organisée à Saint Jean de Valériscle une réunion concernant le terril situé sur le territoire de la commune de Saint Jean de Valériscle, appartenant à la société Legal.

Sous la présidence du sous-préfet, participaient à cette réunion les personnes dont les noms figurent sur la liste jointe.

M. le maire de Saint Jean de Valériscle accueille les participants et indique que ce dossier doit faire l'objet d'une attention particulière pour répondre aux interrogations et, parfois, aux inquiétudes des riverains

M. le sous-préfet remercie le maire de Saint Jean de Valériscle pour son accueil et l'ensemble des participants pour leur présence.

Il indique que cette nouvelle réunion est organisée avec tous les acteurs concernés pour faire un point et avoir un temps d'échange sur ce dossier dont il rappelle brièvement l'historique.

Il souligne également les travaux réalisés par la société Legal en suivant les instructions des services de l'État concernés, et notamment les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 2 juin 2021.

Il souhaite conserver une transparence complète quant à ce dossier dont l'enjeu principal consiste désormais à maintenir la combustion du terril à l'intérieur du périmètre délimité par la tranchée.

Il propose que le cabinet Antéa présente les opérations réalisées avant d'évoquer les aspects liés aux forages effectués pour assurer un suivi thermique autour du site.

Mme Brouty et M. Moimeaux, représentants de la société Antéa, présentent les travaux réalisés pour remodeler le talus qui borde l'Auzonnet, les résultats des mesures de contrôle, et les précautions prises pendant le chantier.

Sont présentés le planning et la nature des travaux, ainsi que les résultats du suivi environnemental concernant la qualité de l'air et des eaux ; les mesures effectuées ne font pas apparaître de dépassement des seuils fixés.

Cette présentation est jointe au présent compte rendu.

M. le sous-préfet demande aux participants s'ils ont des questions ou des remarques par rapport à cette présentation et aux travaux réalisés par la société Legal.

Mme Foucand, représentant du collectif des riverains, et M. Sohier, représentant du syndicat AB Cèze confirment le bon déroulement du chantier.

M. Gauthier, représentant de la direction départementale des territoires et de la mer, indique que les travaux feront l'objet d'un contrôle par le service chargé de la police de l'eau avant l'établissement d'un procès verbal de recellement par rapport aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 2 juin 2021. Il préconise la réalisation d'une végétalisation du talus pour limiter son érosion lors des pluies.

Les représentants du cabinet Antéa présentent ensuite les éléments relatifs aux forages destinés à assurer un suivi thermique en périphérie du terril. D'une profondeur comprise entre 4 et 10 mètres, ces derniers sont opérationnels depuis peu.

Les premières mesures font apparaître des températures maximales de l'ordre de 55 degrés sur 2 des forages situés côté Est du site ; sur les 5 autres forages, les températures relevées sont normales.

Seul un suivi dans le temps de ces températures pourra permettre d'expliquer ce phénomène et de suivre son évolution.

Enfin, ils précisent que la périodicité prévue pour ces mesures est mensuelle.

M. le sous-préfet préconise un suivi très attentif de ces températures pour en connaître l'évolution et identifier un éventuel déplacement de la combustion du terril.

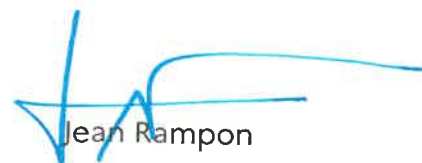
Il demande à Mme Legal si ces relevés de températures peuvent être effectués de façon hebdomadaire et souhaite être tenu régulièrement informé des résultats obtenus.

Mme Legal confirme que les mesures de températures seront réalisées une fois par semaine sur tous les forages ; les données collectées seront régulièrement transmises aux services de l'État concernés.

En l'absence d'autre question, M. le sous-préfet précise que ce dossier continuera à faire l'objet d'un suivi attentif par les services de l'État.

L'ordre du jour étant épuisé, il remercie le maire de Saint Jean de Valérisclé, les participants, et lève la séance.

Le sous-préfet,



Jean Rampon





SOUS PREFECTURE D'ALES





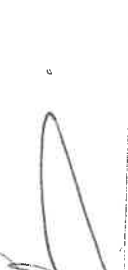
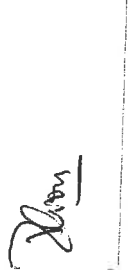

FICHE DE PRESENCE

Terril de la société Legal
Réunion du 6 avril 2022
Saint Jean de Valérisclé

PRESIDENCE : M. le sous-préfet

J. LATAIN 

NOM PRENOM	QUALITE	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
BROUZY Pauline	Antea Group	Pauline.brouzy@anteagroup.fr	
MOINEAUX Laurent	Antea Group	Laurent.moineaux@anteagroup.fr	
LEGAL MYRIEM	INTEL LEGAL	mts.legal@intel.com	
SONIER LAUREY	ABC 52	lsonier@abc52.fr	

NOM PRENOM	QUALITE	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
Lieutenant- Arnaud CARLIER	Chef la gendarmerie de St Ambroix	arnaud.carlier@gendarmerie. interieur.gouv.fr	
Fouquet Arché	Collectif Riversains	collectif.riversains@ gndit.com	
Carrière Jérôme	Adjoint chef de service Sancti Spiritus - DDT77	jerome.gauthier@qud. gouv.fr	
BEAUCLAIR Jean. Pierre	Parce de St Florent St Augustin	sp.beaucclair@mairespaf	
CHAPELIER Annie	Députée 4ème circo Gard	annie.chapelier@assemblee.nationale.fr	
ilou Sandrine	Chef mb mins apis - mine UN30-48 / DDETC	Sandrine.ilou@developpement-durable.gouv.fr	
LIBERATORE Jean Pascal	1° Adjoint St Jean de Valeniscle	jp.libe@gnait.com	
EYARRE J.F.H.A.L.	Jeune St Jean des Vallées	marc.schul@gnait.com	